
SÉANCE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019

Le **lundi 28 octobre 2019, à 19 h**, devaient se réunir les membres du Conseil du 8^e arrondissement sur convocation en date du 21 octobre 2019 adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement.

Le quorum n'ayant pas été atteint, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil d'arrondissement a été de nouveau convoqué le **lundi 4 novembre 2019**.

Le **lundi 4 novembre 2019, à 12 h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du conseil et ont délibéré sans condition de quorum. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. André TILLOY
Mme Catherine LECUYER
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Membres absents :

M. Grégoire GAUGER (pouvoir à M.TILLOY)
M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)
Mme Ève DESBONNETS (pouvoir à Mme Catherine LECUYER)
Mme Bérengère de REYNIÈS
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO
Mme Sophie BOYER CHAMMARD

Madame la Maire ouvre la séance, à **12 h**, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2019 16

Désignation du secrétaire de séance

08 2019 17

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 17 septembre 2019

2019 DAC 371

Approbation de dix conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives

2019 DAC 798

Subvention de 4 000 euros à l'association Alliance Internationale des Femmes de France et Madagascar - AIFM sur proposition de la mairie du 8^e arrondissement au titre de l'action culturelle locale

2019 DDCT 154

Convention pour le partenariat de la nuit des Relais 2019 avec la Fondation des Femmes

2019 DU 235

Place Charles de Gaulle (8^e, 16^e, 17^e). Convention de groupement de commandes avec le Centre des Monuments Nationaux pour un marché d'études pour la transformation du tunnel routier de l'Étoile

2019 DU 155

Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2018

08 2019 18

Adoption du budget primitif 2020 de l'État spécial de la mairie du 8^{ème} arrondissement

2019 DPE 14

Subventions de 74 080 euros et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets

2019 DVD 77

Parc de stationnement Madeleine Tronchet. Convention de concession pour l'entretien et l'exploitation

2019 DJS 186

Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances

2019 DJS 229

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020

Q08 2019 16

Question orale présentée par Madame Corine BARLIS relative à l'attribution des logements sociaux sur le contingent Mairie du 8^{ème}

La séance est ouverte.

08 2019 05 — Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons commencer la séance par la désignation du secrétaire de séance, Vincent BALADI, si vous l'acceptez

Vincent BALADI : Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE : Les pouvoirs sont les suivants : M. GAUGER à M.TILLOY, M. LELLOUCHE à Mme d'HAUTESERRE et Mme DESBONNETS à Mme LECUYER

08 2019 17 — Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 17 septembre 2019

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ?

Mme BURLIS : J'ai des observations, une page 4, une page 35 ; il y a en fait des phrases qui ne retransmettent pas ce que j'avais dit et qui ne veulent pas dire grand-chose, si je peux me permettre. Notamment une phrase qui me fait dire que je suis tenue de ricaner en conseil.

Mme d'HAUTESERRE : Pouvez-vous remettre vos remarques au secrétariat général ?

Mme BURLIS : Je ne vois pas en quoi, donc je vais remettre mes remarques au service pour qu'il en soit tenu compte.

2019 DAC 371 – Approbation de dix conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : La Ville de Paris propose aux jeunes Parisiens et Parisiennes un apprentissage de la musique, de la danse et du théâtre qui s'appuie sur les enseignements des conservatoires municipaux, sur le développement de l'offre des centres Paris Anim' ainsi que sur les enseignements des professeurs de la Ville de Paris qui interviennent dans les écoles élémentaires. Dans ce cadre, les rapprochements entre les conservatoires parisiens et les centres Paris Anim' d'une part, les conservatoires parisiens et les écoles de musique associatives d'autre part, offrent au jeune public la possibilité de découvrir des propositions d'enseignements artistiques riches et diversifiées.

Le Conseil de Paris a ainsi approuvé lors des séances de septembre et novembre 2017, puis de mai 2018, 18 conventions de partenariat entre 15 conservatoires parisiens, le centre qui regroupe les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} arrondissements ; le 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissement ; et plus de 30 centres Paris Anim' dont la gestion est assurée par les associations Claje, Ifac, Ligue de l'enseignement Fédération de Paris, Actisce, 3AC8, CRL10CASDAL 14, MJC Ile de France, Fédération de Paris, MJC Paris 15^{ème} Brancion, Centre jeunesse Paris 18^{ème} Nord. S'y sont ajoutées quatre conventions de partenariat avec des écoles de musique associatives subventionnées par la Ville de Paris. Dans notre arrondissement, il s'agit d'Octave et Arpège, association très dynamique que j'ai reçue à la mairie.

Cette année scolaire 2019-2020 voit le nombre de ces partenariats se poursuivre, se renouveler, se transformer et s'affermir avec de nouveaux projets pédagogiques dont le conservatoire Camille Saint-Saëns. Le 8^{ème} arrondissement poursuit sa collaboration avec 3AC8, l'Association amicale pour

l'animation culturelle du 8^{ème} arrondissement, gestionnaire du centre Paris Anim' espace Beaujon, notamment le théâtre Émergent qui s'appelle dorénavant Espace Antoine Boutonnet en hommage à l'action menée par le défunt président de 3AC8.

Ces partenariats font chacun l'objet d'une convention avec les associations sollicitées. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Y-a-t-il des observations sur cette délibération ?

Mme LECUYER : J'ai juste une observation rapide concernant la fameuse réforme des conservatoires de 2015 et dire que c'est une réforme contre laquelle nous sommes opposés chez les Républicains et nous avons vu les limites de cette réforme avec la désertion par un certain nombre de familles des conservatoires parisiens puisqu'avec la nouvelle grille tarifaire, il est pour certains plus cher de fréquenter les conservatoires parisiens que d'aller dans des structures privées.

Mme BARLIS : Je ne sais pas si les familles désertent les conservatoires parisiens, toujours est-il qu'on a quand même toujours besoin de procéder à un tirage au sort pour les nouveaux entrants parce qu'il y a plus de demandes que de places accessibles. Je soutiens cette réforme car elle a justement permis de faire entrer la culture via d'autres moyens et dans d'autres lieux et de permettre aux enfants qui n'auraient peut-être pas pu accéder à ce type d'enseignement qui peuvent maintenant découvrir la musique et la culture différemment. Pour moi, c'est tout à fait important que tout le monde puisse y avoir accès.

Mme d'HAUTESERRE : C'était le but de cette réforme en 2015, qui avait été proposée à l'époque par l'ancien Premier adjoint, M. Bruno JULLIARD, et que j'ai accompagnée. Car effectivement, quand vous voyez comment la société évolue aujourd'hui, il faut bien trouver une solution pour les familles dont les enfants ne peuvent pratiquer la musique, notamment des spécialités comme le piano ou d'autres disciplines. C'est rétablir une certaine équité de le faire dans ce sens, par un tirage au sort. Qu'on y adhère ou pas, jusqu'à maintenant, dans les 20 arrondissements, quels que soient leur couleur politique, on constate que cela fonctionne.

On ne peut pas vivre que par clan, dire que ceux qui ont les moyens vont aller dans des conservatoires pour faire de la musique classique et que les autres n'ont qu'à faire autre chose... Pour ma part, j'adhère à cette proposition et je l'ai votée dès 2015.

Je vous appelle à délibérer et je mets maintenant aux voix s'il n'y a pas d'autres observations.

A L'UNANIMITE (9 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2019 DAC 798 – Subvention de 4 000 euros à l'association Alliance Internationale des Femmes de France et Madagascar - AIFM sur proposition de la mairie du 8^e arrondissement au titre de l'action culturelle locale

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose par le présent projet de bien vouloir apporter votre aide à l'Alliance Internationale des Femmes de France et Madagascar créée en 1995. L'AIFM a pour objet la promotion de la femme franco-malgache et la valorisation dans la culture des deux pays sur un plan international. En développant des activités de nature culturelles, sociales et humanitaires, elle est ouverte à toute action de collaboration permettant un rapprochement des deux peuples par les échanges, favorisant une meilleure connaissance réciproque, source d'enrichissement mutuel.

Pour 2019, l'association participe comme chaque année aux différents événements du 8^{ème} arrondissement tels que la Journée de la femme, la Fête de la musique et elle envisage d'autres projets selon les disponibilités humaines et financières, telles une rencontre féminine universelle ou la création du premier festival féminin des talents malgaches de la haute couture et bijoux à Paris.

J'ai fait part de mon souhait que cette association très active bénéficie d'un soutien de la Ville de Paris par le biais de l'enveloppe votée par le Conseil de Paris et destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

Afin de soutenir les projets de l'association AIFM, je propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 4000 € au titre de l'année 2019. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. BALADI Je tiens juste à ajouter un mot sur l'AIFM qui est quand même une des associations les plus actives de la maison des associations du 8^{ème}, nous sommes très régulièrement invités, mais en tout cas, chaque fois que l'on va à la maison des associations, on voit les activités de l'AIFM et je voulais féliciter sa présidente Francine RANAIVO pour tout son travail.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. Y-a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (9 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2019 DDCT 154 — Convention pour le partenariat de la nuit des Relais 2019 avec la Fondation des Femmes

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Cette délibération concerne la lutte contre les violences faites aux femmes, la nuit des Relais 2019, convention pour la mise à disposition de matériel.

Mesdames, Messieurs, les chiffres des féminicides sont en constante augmentation. Si en 2017, en France, une femme mourait tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou compagnon, depuis le début de l'année 2019, une femme est assassinée tous les deux jours dans ces mêmes circonstances.

Ces violences, qu'elles soient verbales, psychiques, physiques, sexuelles ou encore économiques, représentent la forme la plus brutale des inégalités entre les femmes et les hommes qui s'inscrivent dans un continuum allant de la sphère intime du couple, violences conjugales, y compris viol conjugal à la sphère familiale, contrainte au mariage, mutilation sexuelle, jusqu'à la diffusion sur les réseaux sociaux, en passant par les lieux de travail, de pouvoir, harcèlements sexistes et sexuels dans l'espace public.

Chaque année, des campagnes d'information rappellent aux Parisiens et aux Parisiennes, à l'occasion de la Journée internationale de Lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, ou lors de la Journée de Lutte contre l'excision, le 6 février, que les violences de genre constituent un phénomène grave qui fait encore de nombreuses victimes. En 2019, la Fondation des Femmes organise pour sa quatrième année consécutive une course relais solidaire, la nuit des Relais, à Paris. Cet événement vise à sensibiliser la population et à lever des fonds pour les associations luttant contre les violences faites aux femmes.

Cette course solidaire permet, par son retentissement, de sensibiliser la population parisienne à ce sujet grave. Les dons récoltés à cette occasion sont redistribués aux associations de terrain. La

Fondation compte de nombreux soutiens, des parrains et marraines ainsi que des personnalités du monde sportif engagées dans la cause des femmes. Les entreprises partenaires, les associations mobilisées et les femmes victimes de violences accueillies en centre d'hébergement sont invitées à participer sans aucuns frais.

En 2018, plus de 230 000 € ont été levés puis reversés aux associations de lutte contre les violences faites aux femmes. La nuit des Relais 2019 organisée par la Fondation des Femmes devrait accueillir environ 4000 personnes le 25 novembre prochain au Grand Palais.

Afin de soutenir l'action associative en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et pour aider à l'organisation de cet événement, il est proposé une convention de mise à disposition de matériel par la Ville de Paris. Dans cette convention figure la participation de la Mairie du 8^{ème} à la nuit des Relais 2019 pour un montant de 1351, 08 € qui consistent en la fourniture de services par la Mairie du 8^{ème}, à savoir la location d'une fourgonnette avec chauffeur pour Paris intra-muros exclusivement, la mise à disposition de deux manutentionnaires. La prestation se limite à deux jours au total, pour la durée de la manifestation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Y-a-t-il des observations ?

Mme BARLIS : Juste pour ajouter que ces chiffres des féminicides qui augmentent semaine après semaine sont intolérables et que nous devons tous réagir. Je trouve insoutenable – il n'y a pas d'autre mot – de voir ces femmes assassinées tandis qu'elles ont porté plainte et qu'elles n'ont pas été suffisamment entendues et soutenues, les choses commencent à bouger, mais trop lentement. Il y a trop peu de soutien encore aujourd'hui, la loi commence à évoluer, mais en tout cas, toutes les initiatives pour faire de la prévention et apporter du soutien à ces femmes doivent être soutenues. Je voterai favorablement pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : M. BEIGBEDER.

M. BEIGBEDER : Une question, ce relais aura donc lieu au Grand Palais ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui, à l'intérieur, le Grand Palais est mis à disposition, et c'est une façon aussi de soutenir cette cause.

M. BEIGBEDER : Donc c'est comme une course à pied à l'intérieur ? Comment ça marche ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui, c'est un relais à l'intérieur du Grand Palais. Elle avait déjà eu lieu l'année dernière. Et cette année, il y a plus de personnes qui s'engagent, notamment comme cette cause est défendue par énormément d'associations et surtout de VIP, cela a pris une autre dimension. Parce qu'avec les problèmes qu'on connaît pour avoir été relayés dans les médias, (les actrices qui ont été harcelées, violées, maltraitées), cela a pris une grande ampleur et ce genre d'association, aujourd'hui, arrive à fédérer au-delà des institutions.

M. BEIGBEDER : Nous ne sommes pas des VIP, nous, mais on peut peut-être être invités.

Mme d'HAUTESERRE : Justement, vous pouvez bien sûr y participer. Cette année, ils seront à peu près 4000 participants, voir plus. Et toute la semaine, il y aura d'autres opérations, l'État a instauré cette journée du 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

M. BALADI : Et pour compléter par rapport aux violences faites aux femmes, depuis le début de la mandature il y a aussi l'opération « Toi Femmes » qui est faite par la Mairie du 8^{ème} sous l'égide de

Madame le Maire et qui a porté ses fruits bien avant le mouvement Metoo, je pense que c'est utile de le rappeler.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets cette délibération aux voix.

A L'UNANIMITE (9 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2019 DU 235 — Place Charles de Gaulle (8^e, 16^e, 17^e). Convention de groupement de commandes avec le Centre des Monuments Nationaux pour un marché d'études pour la transformation du tunnel routier de l'Étoile

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Cette délibération porte sur la place Charles de Gaulle, comme vous le savez, cette place donne sur le 8^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissement. Il s'agit de la signature d'une convention de regroupement de commandes avec le Centre des Monuments Nationaux pour un marché de prestations intellectuelles d'étude pour la transformation du tunnel routier de l'Étoile et des accès à l'Arc de Triomphe.

En mai 2017, la Ville de Paris a saisi l'opportunité de proposer ce tunnel routier dans le cadre de l'appel à projets urbain et innovant « Réinventer Paris, les dessous de Paris », afin de leur trouver de nouveaux usages. Cependant, les offres reçues dépassaient le cadre légal et foncier de l'appel à projets puisqu'elles portaient également sur le passage du Souvenir et des espaces souterrains de l'Arc de Triomphe.

L'appel à projets a donc dû être déclaré infructueux pour ce site. Néanmoins, les propositions élaborées dans ce cadre ont ouvert des perspectives de réflexion pour la Ville de Paris et ont fait écho aux ambitions du Centre des Monuments Nationaux pour l'Arc de Triomphe, monument étatique dont il est l'affectataire.

En effet, les conditions d'accueil des visiteurs de l'Arc de Triomphe ne sont pas satisfaisantes du fait de l'insuffisance et de l'exiguïté des locaux existants. Plusieurs services aux visiteurs font défaut, et le développement économique du Centre des Monuments Nationaux dans la zone d'accueil est contraint. Les files d'attente et les contrôles de sécurité doivent pouvoir libérer le parvis du monument dans un objectif de mise en valeur patrimoniale. L'accessibilité des PMR n'est pas assurée de façon convenable. Nous avons malheureusement vécu le 1^{er} décembre 2018 l'assaut de « fous furieux » qui ont voulu atteindre ce bâtiment, un symbole de notre République. Il me semble qu'il faudrait profiter de cette occasion pour faire un certain nombre de propositions afin de sécuriser ce lieu. Ainsi, un projet d'aménagement plus large que celui défini lors du premier appel à projets incluant le passage du Souvenir, les espaces souterrains existants, ou à créer en sous-sol de la place Charles de Gaulle, permettrait de répondre aux enjeux du site dans le respect des exigences liées à la conservation du monument et à ses dispositions patrimoniales.

La Ville de Paris et le Centre des Monuments Nationaux ont fait le constat d'intérêts convergents pour le réaménagement des sous-sols du site, visant notamment à la mise en valeur patrimoniale, l'amélioration des conditions d'accès et d'accueil du monument et le développement économique par de nouveaux usages des espaces souterrains. Pour arriver à cet objectif, une démarche partenariale a été initiée sous la forme d'un projet de regroupement de commandes commun pour effectuer le lancement d'un marché de prestations intellectuelles d'études.

Le site objet de l'étude envisagée est constitué d'environ 4 hectares. Il est figuré sur le plan du périmètre d'étude joint en annexe. Les objectifs poursuivis par ces études et dans un second temps le principe et les modalités de la convention de regroupement de commandes commun avec le Centre des Monuments Nationaux, sont décrits dans la délibération.

Le groupement est constitué par la Ville de Paris et le Centre des Monuments Nationaux pour passer conjointement un marché de prestations intellectuelles d'étude pour la transformation du tunnel routier et des accès à l'Arc de Triomphe.

La consultation pour ce marché sera faite sous la forme d'un appel d'offres ouvert de deux lots. Le lot 1 : sondage, étude géotechnique et structurelle, diagnostic amiante complémentaire. Le lot 2 : projet d'aménagement, programmation et développement économique.

L'estimation prévisionnelle des dépenses du marché pour les études est de 215 000 € HT, 70 000 € pour le lot 1 et 145 000 € HT pour le lot 2. Soit 258 000 € pour la totalité avec une participation de 50 % supporté par le Centre des Monuments Nationaux, ce qui fait un montant définitivement supporté par la Ville estimé à 107 500 € hors taxes, soit 127 500 € TTC.

Le calendrier actuel prévoit une attribution au premier semestre 2020 et une réalisation des études au deuxième semestre 2020. La Ville de Paris assurera le rôle de coordinateur, de coordonnateur du groupement de commandes avec pour mission principale de passer, puis de piloter et d'exécuter le marché. La mission du Centre des Monuments Nationaux sera notamment de contribuer à la préparation du dossier de consultation et de le valider, de participer aux analyses et au pilotage de la passation et de l'exécution.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer, y-a-t-il des observations sur cette délibération ?

Mme LECUYER : Juste une petite question, cela ne concerne pas tout à fait l'objet de cette délibération, mais c'est surtout par rapport au tunnel routier qui vient d'ouvrir en parallèle ?

Mme d'HAUTESERRE : Le fameux tunnel de la place de l'Étoile qui va rouvrir pour les cyclistes.

Mme LECUYER : Donc il a ouvert ou il va rouvrir ?

Mme d'HAUTESERRE : Il doit rouvrir incessamment sous peu.

Mme LECUYER : Il paraît qu'il a rouvert.

Mme d'HAUTESERRE : Peut-être, il y a quelques jours, oui, mais je n'étais pas présente. Comme vous le savez, dès qu'un lieu est inoccupé, il est squatté, donc pour éviter ce genre de désagrément, il y a un suivi par un service spécifique pour que cela n'arrive pas et afin que le lieu soit respecté.

M. BEIGBEDER : L'idée serait donc que ce tunnel soit utilisé comme espace éventuel d'accueil pour les visiteurs ?

Mme d'HAUTESERRE : Absolument et permettre à l'Arc de Triomphe et au monument d'exploiter économiquement parlant le site...

M. BEIGBEDER : En plus des autres voies d'accès.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, il s'agit d'un souterrain avec plusieurs accès.

Mme LECUYER : En parallèle d'une piste cyclable.

M. BALADI : Même si ce n'est qu'un projet à l'étude, je trouve cela particulièrement intéressant qu'un monument national comme l'Arc de Triomphe ait ce projet dans ce tunnel, parce que c'est vrai que l'espace est assez exigu, cela ne pourra que renforcer l'attractivité pour les touristes.

M. BEIGBEDER : En revanche, il va encore y avoir des travaux.

Mme d'HAUTESERRE : Oui.

M. BALADI : Fatalement, et 90 % des travaux sont des demandes de travaux privés aujourd'hui dans Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, il y aura des travaux. Évidemment, nous nous plaignons déjà tous des pavés car à chaque défilé du 14 juillet et on le répète chaque année, les chars et les tanks arrachent au passage quelques pavés, il faut ensuite les remplacer et cela nécessite effectivement des travaux en surface.

Je mets cette délibération aux voix.

A L'UNANIMITE (9 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2019 DU 155 — Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2018

Rapporteur : M. André TILLOY

M. TILLOY : La présente délibération vise à valider les comptes des concessions en cours ainsi que les cessions et les acquisitions pour les mêmes concessions. Tout cela pour l'exercice 2018. La délibération concerne l'ensemble de Paris, mais nous sommes particulièrement intéressés dans le 8^{ème} par la ZAC Beaujon et plus précisément par les lots 6 et 7.

Les principaux flux pour accepter ce budget : en produit on a 56 444 € HT correspondant à des produits financiers et à la location des emprises des bases vies des chantiers. Concernant les charges, toujours en 2018, elles sont d'un montant de 2,52 millions HT, elles concernent principalement le remboursement à Élogie des surcoûts des lots 6 et 7 liés à la présence du central téléphonique.

Les autres dépenses notables de 2018 sont des honoraires techniques, des frais de démolition et, en application de l'article 23 du traité de concession, l'imputation au client de l'opération des frais de société. Voilà ce que l'on peut constater sur l'année 2018 en ce qui concerne les flux. La deuxième chose à constater est le montant global estimé du projet. Fin 2018 il est estimé à 25,05 millions d'euros pour les produits et 24,95 millions d'euros pour les charges. Je voudrais relever que c'est stable par rapport au budget estimé à fin 2017 puisque les produits étaient estimés à 25,04 millions d'euros et les charges étaient estimées à 24,96 millions d'euros. Le résultat prévisionnel est stable : 100 509 € pour 80 198 € fin 2017. En application de l'article 33 du traité de concession, la totalité de ce résultat excédentaire, s'il se confirme, sera reversé à Ville de Paris. Le montant définitif de l'excédent ne sera connu qu'au moment de la procédure de reddition des comptes de l'opération qui interviendra lorsque l'aménageur aura arrêté l'ensemble des produits et charges et que le bilan final aura été certifié conforme au compte de la société par son commissaire aux comptes.

Voilà les principaux éléments pour valider ce budget 2018. La deuxième chose à valider était les cessions et les acquisitions et il n'y en a pas eu sur l'année 2018.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations sur cette délibération ? Je mets donc aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (9 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

08 2019 18 — Adoption du budget primitif 2020 de l'État spécial de la mairie du 8^{ème} arrondissement

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci, Mme le Maire. Il s'agit comme chaque année d'adopter le budget primitif de l'année 2020 de l'État spécial de la mairie du 8^{ème} arrondissement. Comme vous le savez suite au vote des délibérations qui concernaient les équipements de proximité et l'architecture de l'État spécial lors du précédent Conseil d'arrondissement, nous proposons de voter le budget primitif de l'état spécial.

Le budget se décompose en trois dotations : l'investissement, l'animation locale et la gestion locale. Le budget primitif pour l'État spécial de 2020 est un budget qui est en légère hausse de 1,81 % soit une augmentation qui représente 41 442 €, nous allons voir pourquoi.

L'État spécial porte principalement sur la gestion des équipements de proximité de l'arrondissement, à ce titre les différentes directions de la Ville de Paris communiquent des montants estimatifs des coûts de fonctionnement, surtout par rapport à l'année précédente.

Il y a trois points à aborder :

Le premier point est que la dotation d'investissement n'a pas évolué au budget primitif depuis l'année 2007, 143 000 €.

Le deuxième point est le suivant. La dotation d'animation locale est à 325 680 €, elle augmente très légèrement de 1 %, soit 3 199 €. Si nous prenons d'ailleurs les dernières années, elle est en très faible augmentation, j'ai aussi fait le calcul par rapport à il y a deux ans, nous sommes à + 4,87 %. C'est compte tenu de la hausse du montant de lignes portant sur la réalisation de travaux urgents, je rappelle que depuis le début de la mandature nous avons fait un certain nombre de travaux urgents dans tous les équipements de proximité du 8^{ème}, ceux-ci sont à la charge de l'arrondissement puisqu'il en existe également d'autres à la charge de la Mairie de Paris. Pour les travaux urgents, 196 648 € ont été inscrits cette année contre 193 449 € l'année dernière, c'est donc en tout point similaire, ou presque. Ce montant prévisible est calculé sur la moyenne des dépenses engagées sur les trois derniers exercices, c'est-à-dire que sur les trois derniers exercices, nous avons engagé plus de travaux qu'avant.

En troisième point, la dotation de gestion locale. C'est là où il y a le plus d'augmentation, nous sommes à + 38 243 €. Ainsi le budget qui est de 1, 868 847 € augmente de 2 %, cela est lié au coût de la délégation de service public du centre d'animation, c'est aussi lié à la ZAC Beaujon. Nous avons + 11 397 € pour le centre d'animation, les montants de la participation financière de la Ville évoquée en Conseil d'arrondissement en 2016 avaient déjà indiqué cela, c'était la délibération 2016 DJS 222.

Ensuite, l'augmentation sur le budget des crèches de 20 988 €, c'est la réévaluation liée à la hausse du coût des charges locatives de la crèche et du multi-accueil de la ZAC Beaujon, + 22 235 €, Il s'agit

de la délibération 2019 DFPE 187, contrebalancée tout de même par une légère réduction, le réajustement à la baisse du coût de maintenance des équipements, - 1247 €.

Enfin, le dernier point concerne l'augmentation de la ligne entretien du terrain sur le budget des espaces verts, mais vous allez me dire que c'est assez logique car effectivement nous avons un nouvel espace vert dans le 8^{ème} depuis le mois dernier, nous sommes à 4730 € de plus pour l'entretien annuel suite à l'inscription à l'inventaire des équipements de proximité du jardin de la ZAC Beaujon pour prévoir son entretien. C'est un coût qui est évalué par la direction des espaces verts. On nous demande donc de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations sur cette délibération ?

Mme BARLIS : J'ai une question par rapport au stade. C'est le tracé de course à Beaujon qu'ils appellent « stade » ? Car à ma connaissance, nous n'avons pas de stade dans le 8^{ème}.

Mme d'HAUTESERRE : À partir du moment où ils mettent des lignes pour les courses...

M. BALADI : Vous parlez de quel numéro de compte, Mme BARLIS ?

Mme BARLIS : Je suis la seule à me poser cette question ? Je pense que c'est pour la maintenance de la piste de Beaujon, mais je peux me tromper.

M. BALADI : Je veux bien vous détailler cette ligne, c'est pour l'entretien des agrès inscrits en 2018 comme équipements de proximité. L'adjoint au Sport n'est pas là.

Mme BARLIS : En attendant que M.GAUGER réponde au SMS. J'avais une autre question, par rapport au budget de fonctionnement sur les fêtes et cérémonies, parce que l'on voit que « fêtes et cérémonies » augmente tandis que « réceptions » baisse. C'est un transfert d'une ligne à l'autre ? On a toujours du mal à voir ce que contient « fêtes et cérémonies » et « réceptions ».

Mme d'HAUTESERRE : En principe, ce sont les réceptions officielles que vous connaissez : les remises de médailles d'honneur, les réceptions pour les Ministres des cultes, les réceptions pour les fêtes de fin d'année, les buffets du nouvel an pour le personnel, etc. Toutes les réceptions auxquelles vous êtes invités en tant qu'élus.

M. BALADI : De toute façon, vous voyez Mme BARLIS, ce budget est en tout point identique, il s'agit juste d'un transfert de ligne et je rappelle aussi qu'en commission des marchés depuis le début de la mandature, nous avons maintenu les budgets à l'équilibre, voire à la baisse sur toutes ces questions.

Mme BARLIS : C'était surtout pour comprendre chaque ligne. J'ai bien vu qu'a priori c'est un transfert et que la somme globale ne bouge pas. C'était uniquement pour comprendre ce qu'il y a derrière. Monsieur GAUGER ne m'a pas répondu.

M. BALADI : Alors les agrès correspondent aux équipements sportifs Cours-La Reine qui vont être faits par rapport au parcours de santé.

Mme d'HAUTESERRE : C'est une demande qui date d'il y a deux ans.

Mme BARLIS : Mais nous n'en avons pas encore pour l'instant ?

Mme d'HAUTESERRE : Non.

M. BALADI : Nous votons un budget primitif, Mme BARLIS.

Mme d'HAUTESERRE : Les agrès qui sont sollicités depuis deux ans par mon adjoint au Sport devraient être installés à Cours-La-Reine et cela n'a toujours pas été acté parce qu'à l'époque, il a été question qu'un bus devait passer par là mais il n'y passe plus....

Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (8 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Mme BARLIS s'abstient

2019 DPE 14 — Subventions de 74 080 euros et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets

Rapporteur : M. André TILLOY

M. TILLOY : Cette délibération s'inscrit dans l'objectif de l'engagement « zéro déchet » dans lequel la Ville de Paris s'est engagée. Il s'agit de subventionner six acteurs dans ce domaine. Parmi ces six acteurs, cinq d'entre eux agissent dans le 10^{ème}, le 11^{ème}, le 12^{ème}, le 18^{ème}, le 19^{ème} et le 20^{ème} arrondissement. Leurs actions consistent à inciter à boire de l'eau du robinet, réduire la consommation des pailles, réduire l'utilisation des bouteilles en plastique, une autre action promeut le vélo et apprend à les réparer, la dernière promeut la valorisation des ressources naturelles comme l'eau.

Toutes ces actions se font dans d'autres arrondissements que le 8^{ème} et une action nous concerne particulièrement donc je vais la détailler un peu plus. Il s'agit de la lutte contre l'obsolescence programmée. Très concrètement, cela consiste en des actions proposées sur un site internet qui conseille les consommateurs pour acheter durable, prolonger la vie de ses produits pour éviter le gaspillage des ressources et aussi à influencer les fabricants à mieux concevoir leurs produits. Pour cela, une subvention de 20 000 € est demandée pour ces associations.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations sur cette délibération ?

M. BEIGBEDER : C'est juste le 8^{ème} qui donnerait 20 000 € ?

M. TILLOY : Non, c'est une subvention globale.

Mme LECUYER : Non, la subvention globale est de 74 000 €. Et c'est 20 000 € pour cette association-là.

M. TILLOY : Les 74 000 € concernent l'ensemble des associations dont nous parlions, et là j'ai fait un focus sur l'association qui peut concerner de près ou de loin le 8^{ème} puisqu'il s'agit d'un site internet qui sera par définition accessible à tout le monde.

M. BEIGBEDER : Et ces 20 000 € représenteraient combien en termes de ressources de l'association ?

Mme LECUYER : Nous n'avons pas le détail. Ce que nous pouvons regretter, c'est toujours pareil, c'est que ce sont des packs, on vous propose plein d'associations pour lesquelles il faut voter des subventions et nous n'avons jamais le détail.

Mme d'HAUTESERRE : Il y a des milliers d'associations qui sont subventionnées chaque année, depuis maintenant une vingtaine d'années, donc effectivement – et je le répète à chaque fois – à l'époque, quand j'étais au Conseil de Paris, j'avais demandé à ce qu'il y ait une personne de mon groupe qui soit dédié à éplucher les comptes de toutes ces associations. On m'a répondu que c'était un travail minutieux, monstrueux et depuis, c'est tous les ans la même chose...

M. BEIGBEDER : Quand une association n'est pas capable de financer au moins la moitié de ses dépenses, il faudrait que nous en soyons informés. Nous ne demandons pas un détail de tous les comptes, mais que cette information soit isolée et présentée aux membres du conseil.

Mme d'HAUTESERRE : Je suis entièrement d'accord sur le principe, je crois d'ailleurs que mon groupe a émis des vœux, mais malheureusement nous n'avons pas toujours reçu des réponses adéquates.

Je mets au vote cette délibération.

A L'UNANIMITE (9 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2019 DVD 77 — Parc de stationnement Madeleine Tronchet. Convention de concession pour l'entretien et l'exploitation

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci, Mme le Maire. Je vais essayer d'être concis, le dossier faisait plus de 150 pages. Il s'agit du parc de stationnement Madeleine Tronchet situé place de la Madeleine juste avant la rue Tronchet. C'est pour faire une convention de concession avec la Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement, la SAEMES, pour la rénovation, l'entretien et l'exploitation.

Ce parc de stationnement Madeleine Tronchet est implanté sous la place de la Madeleine et a été mis en service en 1971. Jusqu'à maintenant, c'était la Société Vinci devenue Indigo qui gérait ce parking dans le cadre d'un affermage qui arrivera à échéance le 24 janvier 2020, c'est-à-dire très bientôt. Cet ouvrage comporte six niveaux souterrains de stationnement et un nombre de places d'une capacité pour les véhicules légers de 975 places et 153 places pour les deux-roues motorisés. L'ouvrage abritait aussi, et abrite encore, des sociétés exerçant des activités liées à l'automobile, notamment une société de location de véhicules.

L'ouvrage est accessible 24/24 heures et 7/7 jours pour les usagers. Afin d'assurer la continuité des services publics de stationnement du parc, une consultation a été lancée pour relancer la déviation de services publics pour une concession de dix ans avec une échéance fixée au 24 janvier 2030.

Il y a eu un certain nombre de candidats, en tout il y en a eu six, mais trois ont déposé un dossier. Trois dossiers ont été reçus et enregistrés par la Mairie de Paris : Indigo Infra, SAGS, Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement et la SAEMES.

Il y avait un certain nombre de critères importants, à commencer par la rénovation de ce parc. Même si des choses ont déjà été faites, il reste encore beaucoup à faire. Depuis le début de la mandature, et surtout au début de celle-ci, nous avons eu beaucoup de plaintes notamment du point de vue de la sécurité par rapport à ce parc. Donc la rénovation est prévue, mais il y a également l'amélioration de l'éclairage, l'aménagement d'espaces pour les véhicules électriques, pour les deux-roues et puis aussi

une prise en compte un peu plus forte du stationnement pour les résidents avec une baisse de 40 % du forfait pour les résidents. Pour les résidents, les abonnements pour un véhicule léger vont de 168 € à 224 €. Nous pouvons voir dans le dossier qu'il y a un système de bonification et malus en fonction des véhicules choisis. C'est-à-dire qu'un véhicule électrique avec une personne PMR paiera beaucoup moins cher qu'un véhicule type SUV ou diesel. Cela fait entre 1680 et 2240 € par an de redevance et le tarif de l'abonnement résident sera par contre de 280 € par mois.

Ce que nous pouvons également noter dans le dossier, c'est qu'il y a un espace prévu de 50 places de vélo, dont 20 équipées de bornes électriques pour les vélos à assistance électrique – je pense que c'est une bonne idée. Le tarif de l'abonnement pour les vélos sera de 10 € par mois ou 75 € par an.

Dans ce dossier, il est un certain nombre de choses, et c'est pour cela que la SAEMES a été choisie : une station de lavage, une consigne à casques, une redevance supérieure aux autres prestataires, une redevance forfaitaire annuelle révisable de 3 millions d'euros par an à la Ville de Paris et une redevance variable de 65 % du chiffre d'affaires supérieur à 4 millions d'euros HT. On nous demande de bien vouloir valider la désignation de la SAEMES comme nouveau concessionnaire.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations pour cette délibération ? Je mets donc aux voix.

A L'UNANIMITE (9 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2019 DJS 186 — Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Par délibération des 11 et 12 juin 2001, vous avez approuvé la création des écoles municipales des sports, stages sportifs organisés durant les vacances scolaires au profit des jeunes âgés de 7 à 17 ans. Ces stages de 5 jours consécutifs sont payants et comprennent le déjeuner. Ce dispositif est désormais nommé Paris Sport Vacances.

Afin d'assurer la restauration des enfants et adolescents inscrits à ces stages sportifs, la Direction de la Jeunesse et des Sports fait appel, depuis 2003, aux Caisses des Écoles des arrondissements concernés, à l'instar de la Direction des Affaires Scolaires pour les centres de loisirs.

Le volume des repas servis dans le 8^{ème} a été de 95 pour l'été 2019 et de 70 pour les vacances d'octobre 2019.

Comme pour les centres de loisirs, les Caisses des Écoles assureront la préparation du déjeuner et du goûter pour les stagiaires et leurs moniteurs.

Elles serviront les repas dans les écoles élémentaires. Pour le 8^{ème}, il s'agit de l'école Louis de Funès dans le cadre de stages de natation.

Ainsi le prix d'un repas avec goûter est le suivant :

- 8,32 € si le service de restauration a lieu dans un centre de loisirs ;
- 7,69 € si le service de restauration a lieu dans un espace nature ;
- 5,53 € si le service de restauration prend la forme d'un pique-nique.

En ce qui nous concerne, c'est 8,32 €.

Je vous propose d'autoriser la Mairie de Paris à signer une convention avec chacune des Caisses des Écoles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Y-a-t-il des observations ? Je mets donc aux voix.

A L'UNANIMITE (9 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2019 DJS 229 — Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Le dispositif Paris Jeunes Vacances a été créé en 2003 par la Ville de Paris afin d'aider les jeunes à concrétiser leurs projets de vacances autonomes.

La mise en œuvre du dispositif repose sur l'engagement conjoint des élus d'arrondissements qui animent les commissions d'attribution, et des structures jeunesse de proximité qui ont un rôle actif d'information, de conseil et d'accompagnement dans la formalisation des projets.

Depuis 2012, le dispositif Paris Jeunes Vacances est modulé – remise d'un ou de deux « chèques vacances » d'une valeur unitaire de 100 € – en fonction de la situation sociale dans laquelle se trouvent les jeunes.

Je ne reviendrai pas sur les conditions d'attribution de l'aide Paris Jeunes Vacances sur lesquelles nous sommes très réservés notamment pour le critère d'âge – jusqu'à 30 ans.

Notre collègue Grégoire GAUGER qui suit ce dossier est extrêmement vigilant sur le suivi des dossiers et des candidatures.

Comme chaque année, une dizaine de candidats ont été retenus dans le 8^{ème} arrondissement avec l'appui de structures relais : le centre Paris Anim', la MVAC, le Foyer de Chaillot Galliera. Un travail à destination des lycées et des paroisses est également effectué pour cibler les jeunes qui ont un besoin particulier de cette aide.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Y-a-t-il des observations ?

Mme LECUYER : Juste une petite question, il est évoqué dans l'article 3 le fait que le 8^{ème} aurait 26 chèques vacances disponibles. Il y a une dizaine de dossiers qui ont été traités, c'est bien cela ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui, c'est bien cela, une dizaine de dossiers ont été traités, les autres doivent passer le cap du filtrage. Mon adjoint au Sport étant très pointilleux, il considère dans sa réponse qu'il y a une dizaine de candidatures acceptées.

Je mets cette délibération aux voix.

A L'UNANIMITE (9 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Q08 2019 16 — Question orale présentée par Madame Corine BARLIS relative à l'attribution des logements sociaux sur le contingent Mairie du 8^{ème}

Mme BARLIS : Il s'agit d'une question sur l'attribution des logements sociaux qui relève du contingent de la Mairie du 8^{ème}, puisque, je rappelle que quand il y a un minimum de logement social sur notre arrondissement, il y a une répartition qui est faite entre l'Hôtel de Ville et la Mairie d'arrondissement. Sur l'attribution de ces logements, le contingent de la Mairie Centrale est fait lors d'une commission à l'Hôtel de Ville et ma question porte sur l'attribution sur les contingents de la Mairie du 8^{ème}.

Parce qu'en début de mandat, Mme la Maire, suite à un vœu que j'avais déposé, vous vous étiez engagée à attribuer ces logements de manière tout à fait transparente par le biais d'une commission. Certes, cette commission existe, j'y suis associée en tant qu'élue de l'opposition, mais dès l'automne 2014, en comparant les chiffres, j'avais déjà eu la surprise de trois logements qui n'avaient pas été attribués en passant par la commission, autrement dit des logements que vous avez attribués personnellement et directement sans associer quiconque à la décision.

J'ai à nouveau pointé les chiffres qui m'ont été fournis par la Direction des logements et de l'habitat et je me rends compte que là encore, il y a au moins un logement dont je suis sûre et peut-être plus qui ne sont pas passés par la commission du 8^{ème}. Je suis donc un peu surprise que vous ne teniez pas vos propres engagements, c'est pour cela que j'aimerais que vous puissiez nous indiquer de manière tout à fait transparente combien de logements vous avez attribué personnellement sans passer par la commission et de m'indiquer précisément où sont situés ces logements, le nombre de mètres carrés et la catégorie de logement social dont il relève, puisqu'il existe plusieurs catégories de logements sociaux avec des plafonds de ressources différents.

Mme d'HAUTESERRE : Avec 12 000 attributions, dont environ 4000 par la Mairie de Paris de logements sociaux par an à Paris, tous réservataires confondus, pour 234 000 demandeurs, dont 133 000 Parisiens, la pression de la demande est de plus en plus forte et il est difficile d'y répondre à cause de la très faible mobilité des locataires. C'est-à-dire que le nombre de logements libérés ne permet pas de satisfaire la demande.

À ce jour, plus de 1200 demandeurs sont inscrits dans le 8^{ème} arrondissement. Dois-je vous rappeler que les financeurs du parc locatif social, c'est-à-dire l'État, les Collectivités, en ce qui nous concerne, la Mairie de Paris, Action logement sont les réservataires de droit et disposent de quotas d'appartements réservés et peuvent les attribuer aux candidats qui en font la demande, en fonction de leur situation familiale, de leur revenu et de leur état de précarité.

De plus, les logements sociaux situés dans l'arrondissement dont l'attribution relève de la Ville de Paris sont attribués pour moitié par la Mairie de Paris. Et selon le contingent qui lui est réservé, le Maire d'arrondissement peut proposer des candidats inscrits sur la liste des demandeurs, selon l'article 2511-20 du CGCT.

La procédure se déroule ainsi : lorsqu'un logement social est déclaré vacant dans le 8^{ème} arrondissement, les services de la Ville de Paris sélectionnent les dossiers des demandeurs qui répondent aux caractéristiques du logement proposé. Sont donc retenus, à ce stade, les dossiers dont le nombre de personnes à loger correspond à la surface et au nombre de pièces de l'habitat et dont

les ressources permettent de payer le loyer. Une fois cette première sélection réalisée, les dossiers sont classés selon le nombre de points calculés pour chaque situation de demandeur. La cotation est un outil basé sur plus de 25 critères de sélection et mis en place depuis le 1^{er} octobre 2014 par la Commission de désignation logement de la Mairie de Paris et qui permet de hiérarchiser les demandes.

Les dossiers des candidats sélectionnés par la Mairie de Paris sont alors présentés à la Commission de désignation logement de notre arrondissement que je préside et dont vous êtes membre. Cette commission retient trois dossiers, classés par ordre de priorité en fonction des critères imposés. Elle les adresse ensuite à la Mairie de Paris qui les transmet au bailleur social concerné, à charge pour lui de demander des informations complémentaires – pièces administratives, justificatifs de revenus, feuilles d'imposition, etc. – afin de compléter les dossiers.

Je rappelle que l'accès au logement social est soumis à condition de ressources fixées par l'État. Le bailleur social présente alors les trois candidatures à sa propre Commission d'attribution composée des représentants du bailleur, du représentant de la Mairie d'arrondissement et du représentant de l'État.

Celle-ci ajuste éventuellement le classement en fonction des éléments du dossier et attribue le logement au premier des trois demandeurs retenus.

Ainsi, seul le bailleur social attribue le logement, et en cas de refus du candidat, son dossier est dépriorisé pendant douze mois, sauf si son refus est justifié. Le logement est alors proposé au deuxième, puis au troisième candidat.

Aussi, je ne peux pas croire que vous ignoriez cette procédure. Et je considère que votre question relève d'une certaine malhonnêteté intellectuelle. Vous avez recours aux anciennes pratiques fondées sur la désinformation, la mauvaise foi, sur les combats d'arrière-garde qui ont, malheureusement, la vie dure et qui ont, pour seul but de satisfaire vote ego, et en tout état de cause, ne servent pas l'intérêt général.

Madame la conseillère, je veux bien que vous m'apportiez la preuve que j'ai attribué personnellement des logements sociaux à ma disposition dans le parc social du 8^{ème} arrondissement.

Mme BURLIS : J'entends ce que vous dites, vous nous avez fait un bel exposé sur le fonctionnement, je vous en remercie, mais cela ne répond pas à ma question. Ce n'est pas à moi d'apporter la preuve. La réponse à ma question est très simple, Madame la Maire, il suffit de comparer les chiffres. J'ai vérifié à la direction du Logement et de l'habitat ce qui avait été donné sur votre contingent. Il suffit de recommuniquer les chiffres que vous attribuez et le nombre de feuilles que vous avez signées. C'est très simple.

Mme d'HAUTESERRE : Sauf que, comme je vous l'ai dit, la Ville de Paris peut attribuer, aussi bien sur l'ensemble...

Mme la Maire est interrompue.

Mme BURLIS : Ne vous défaussez pas, Madame la Maire. Combien de bulletins avez-vous signés ?

Mme d'HAUTESERRE : Vous êtes de mauvaise foi. La réponse est là, aujourd'hui.

Mme BURLIS : Pourquoi vous énervez-vous si vous n'avez rien à vous reprocher ?

Mme d'HAUTESERRE : Madame la conseillère, apportez-moi des preuves, je n'ai rien à me reprocher, je considère seulement votre question comme politique.

Mme BARLIS : La direction du Logement m'a donné tant de logements attribués, j'ai regardé ce qui a été donné et ce qui est passé en commission, c'est tout.

Mme d'HAUTESERRE : Je reçois au moins trois ou quatre demandeurs de logements sociaux par semaine dans l'arrondissement. Si j'avais autant de logements à attribuer, je devrais pouvoir faire du clientélisme et satisfaire plein de gens qui seraient contents de la Maire du 8^{ème} parce qu'elle arrive à attribuer des logements, sans passer par la Commission.

Mme BARLIS : Je constate juste que vous ne répondez pas à ma question.

Mme d'HAUTESERRE : Si vous considérez que j'ai fauté, apportez-moi la preuve de quelqu'un qui a obtenu un logement de ma part, sans que la commission ait été consultée....

Mme BARLIS : Ce n'est pas ce que je vous demande, je ne fais pas de délation, je demande seulement combien de logements avez-vous attribués sur votre contingent ?

M. BALADI : Je voudrais dire un mot, je fais partie de la commission Logement de cette mandature, comme vous, Madame BARLIS, d'ailleurs vous n'étiez malheureusement pas présente à la dernière commission logement. Vous avez dit vous-même, je cite : « *C'est difficile de s'y retrouver.* » Et à la fin de votre exposé des chiffres que vous avez obtenus de la Ville de Paris et de l'équipe de Madame Hidalgo, vous avez dit : « *Il y aurait une différence de un logement* ».

Mme BARLIS : Oui, je suis certaine pour un logement.

M. BALADI : Je crois que Madame le Maire vous a répondu.

Mme BARLIS : J'ose tout de même espérer que dans cette Mairie, quelqu'un tient la comptabilité des logements attribués sur le contingent de la Mairie du 8^{ème} depuis 2014, ce n'est pas compliqué.

M. BALADI : Ne rentrons pas dans ce débat, car nous pouvons aussi bien parler de ce que vous avez essayé de faire passer en commission.

Mme d'HAUTESERRE : Bien. Je mets aux voix.

Mme BARLIS : Excusez-moi, puisque nous en étions à ma question, nous avons tous été conviés avant l'été à la visite du nouveau programme rue de Saint-Pétersbourg. Les logements étaient presque terminés et devaient être achevés en septembre, nous sommes maintenant début novembre et n'avons toujours pas de date d'attribution de la commission, où en sommes-nous ?

M. BALADI : Madame BARLIS, je vais faire un rappel au règlement, cette question n'est pas à l'ordre du jour.

Mme d'HAUTESERRE : Élogie SIEMP ne nous a pas envoyé de convocation, donc pour le moment, nous attendons que l'on fasse appel à nous pour cette fameuse inauguration. Tout le monde attend ces logements et je reçois beaucoup de demandes.

Mme BARLIS : Nous ne parlons pas de l'inauguration, nous parlons d'attribution.

Mme d'HAUTESERRE : Éloge SIEMP ne nous a pas envoyé de convocation, donc pour le moment, nous attendons que l'on fasse appel à nous pour cette fameuse inauguration. Tout le monde attend ces logements et je reçois beaucoup de demandes.

Mme BARLIS : Nous ne parlons pas de l'inauguration, nous parlons d'attribution.

Mme d'HAUTESERRE : Pour l'instant, je n'ai pas reçu d'ordre d'attribution, personne ne m'a contacté ni la Ville de Paris ni Éloge SIEMP.

Les prochains rendez-vous du Conseil sont :

- Mardi 5 novembre à 18 h : vernissage Francine ROSENWALD (Salle des Expositions)
- Jeudi 7 novembre à 18 h : conférence des Amis du musée Murat (Salle des Conférences)
- Samedi 9 novembre à 18 h : Salon du livre de la famille (Salle des Conférences)
- Lundi 11 novembre à 13 h : commémorations (Cour de la Mairie)
- Mardi 19 novembre à 18 h : vernissage, exposition « 111 des Arts » (Salle des Conférences)
- Mercredi 20 novembre à 18 h : vernissage de M. Franck CLAUDON (Salle des Expositions)
- Jeudi 21 novembre à 20 h : concert Cail (Salle des Mariages)

Je vous remercie de votre présence. La séance est levée. Merci et bonne après-midi.

• Prochain conseil d'arrondissement
Mercredi 27 novembre 2019 : Salle du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 13 h.



Jeanne d'HAUTESERRE